

## "Il faut encourager les gens à recourir à l'autorité supérieure"

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#), [Rôle des laïcs](#)

**Date** : 11 septembre 2013



Le cardinal **Philippe Barbarin** répond à [La Croix](#) à propos des plaintes qui lui parviennent sur le dysfonctionnement de communautés :

"Quand les plaintes ne concernent pas mon diocèse, je les transmets à l'évêque du lieu. S'il s'agit de paroisses ou de communautés de chez nous, je prends contact avec les responsables – le vicaire épiscopal, le délégué pour les mouvements et associations de fidèles, le curé – pour qu'ils m'éclairient. En général, ils commencent par une enquête sur place. Ensuite, nous avons un discernement à faire. C'est toujours délicat. Mais nous pouvons nous appuyer sur des critères importants, comme l'équilibre humain des personnes, la qualité des relations entre elles et avec l'extérieur, le respect de tous et de chacun, et, bien sûr, l'attachement au Christ, la fidélité au charisme ou à la mission confiée.

Il faut aussi distinguer les impressions et les faits. Ces derniers sont précis, concrets, touchant des personnes, un lieu, une date... Cela peut et doit être vérifié. Ensuite, tout dépend des faits en question. S'il s'agit de choses graves, il faut une réaction immédiate et claire. Quand il s'agit de faiblesse, d'infidélité, de paroles ou d'attitudes qui ont pu blesser autrui, il vaut mieux chercher un dialogue paisible avec les intéressés pour rectifier ce qui doit l'être. Les impressions, en revanche, sont beaucoup plus vagues et souvent contradictoires. Là, il faut écouter les avis divergents pour se faire une idée précise, et finalement poser un acte de foi en « sa grâce d'état » pour prendre une décision. Nul n'est infaillible, mais le pire serait de toujours tergiverser."

*Que répondre à ceux qui disent se trouver confrontés à la « méfiance » de certains évêques, quand ils signalent un dysfonctionnement, ou qui se plaignent que « rien ne soit fait »??*

La difficulté vient du fait qu'il y a parfois des dénonciations calomnieuses. En outre, certaines personnes ou associations livrent des impressions vagues ou des jugements sévères sans les fonder sur des faits précis. Fréquemment, on voit arriver la condamnation suprême avec la formule: « *C'est une secte?!* » Nous ne pouvons pas nous contenter de ce genre d'accusation. C'est pour cela que certains ont l'impression que des évêques montrent de la méfiance. Mais si les faits sont graves et avérés, il faut encourager les gens à recourir à l'autorité supérieure. Il y a un droit dans l'Église, et les victimes ne doivent pas se laisser arrêter par un manque d'écoute

ou par une porte qui se ferme. Il faut avoir le courage de faire la vérité. Plusieurs fois, j'ai rencontré des personnes terrorisées à l'idée des représailles dont elles pourraient être victimes si elles osaient parler. À nous de savoir les libérer de cette peur et de les aider à avancer vers la vérité."